

V.A.E.¹ DE LA CN1° À CN3° - VÉTÉRAN (35 ANS & PLUS) RECONNAISSANCE DES EXPERIENCES TECHNIQUES [R.E.T.]

Diplôme possédé	Grade demandé Préciser la spécialité ³ . Ex.: kick-boxing	Travail compensatoire		
Pré-requis pour l'obtention	Condition d'obtention	Module 1 : Gestuelle et combinaisons	Module 2 : Opposition	Module 3 : Connaissances
SANS UN DIPLÔME DE CN1° OU L'ÉQUIVALENT – pré-requis : - Ceinture marron ou l'équivalent ¹ , - 35 ans révolus, au minimum 8 années de pratique ² , expérience de compétition ³ .	CN1° (préciser la spécialité choisie⁵): - examen allégé de la CN1° - et réalisation d'un dossier technique sur la discipline présentée à l'examen	- Epreuve technique allégée à réaliser dans la discipline présentée (gestuelle et combinaisons) - noté /100	- Dispense de l'épreuve - Questionnaire (règlement d'arbitrage et stratégies propre à la discipline présentée) - noté /50	- Questionnaire (historique et terminologie du combat propre à la discipline présentée) - noté /50
AVEC UN DIPLOME DE C.N.1 OU L'ÉQUIVALENT	TROIS FORMULES DE VALIDATION selon les prescriptions du jury et compte tenu du profil du demandeur : - Formule 1 (F1) : soit un examen technique allégé selon le profil du candidat [ETA] - Formule 2 (F2) : soit un stage de formation d'un week-end avec des situations de combat à préparer et à présenter - Formule 3 (F3) : soit une fiche technique à établir par module notamment pour l'accès à la CN2° et une étude approfondie pour la CN3°			
AVEC UNE CN1° D'UN ART DE COMBAT DE PERCUSSION PROCHE DU GROUPE DES « BPP » – Ex. : karaté, kung-fu/wushu, etc.	CN1° de boxe pieds-poings (BPP) : - F1 : examen adapté de la CN1° - soit F2 : stage de formation (un W.E.) - soit F3 : réalisation de fiches	Formule 1		
AVEC UNE CN1° D'UN SPORT DE COMBAT DE PERCUSSION PROCHE DU GROUPE DES « BPP » - Ex. : savate-BF, boxe de l'Asie du Sud-est, sambo de contact, sanda, etc.	CN1° de boxe pieds-poings (BPP) : Idem	- Fiche technique à réaliser (vocabulaire spécifique et répertoire technique de la discipline présentée) - notée /100	- Fiche technique à réaliser (règlement d'arbitrage et stratégies de la discipline présentée) - noté /50	- Fiche technique à réaliser (historique et terminologie du combat de la discipline présentée) - noté /50
AVEC UNE CN1° D'UN SPORT DE COMBAT DE PREHENSION OU/ET DE PERCUSSION PROCHE DU GROUPE DES « PPS » - Ex. : judo, lutte, sambo, lutte-contact, sanda, etc.	CN1° de pieds-poings-sol (PPS) : Idem	Idem	Idem	Idem
AVEC UNE CN1° D'UNE ACTIVITE MARTIALE DE FITNESS PROCHE DU GROUPE DES ACTIVITÉS DE « FIT » - Ex. : savate-forme, body-karaté, etc.	CN1° de fitness-martial (FIT) : Idem	Idem	Idem	Idem
AVEC UNE CN1° D'UNE ACTIVITE MARTIALE DE DEFENSE PROCHE DU GROUPE DES ACTIVITÉS DE « DEF » - Ex.: jujitsu, savate-défense, etc.	CN1° de self-défense (DEF) : Idem	Idem	Idem	Idem
AVEC UNE CN1° D'UNE ACTIVITE DE REALISATION MARTIALE PROCHE DU GROUPE DES ACTIVITÉS « MAR » - Ex. : kung-fu/wushu, taekwondo, musical-forms, etc.	CN1° d'art martial traditionnel (AMT) ou d'art martial moderne [AMM] : Idem	Idem	Idem	Idem
AVEC UNE CN1° DU GROUPE DE LA MÊME SPECIALITE DEMANDEE POUR LA CN2° – pré-requis : - 37 ans révolus, au minimum 10 années de pratique ² .	CN2° (préciser la spécialité choisie) : - dispense de l'examen de la CN2° - soit F2 : stage de formation (un W.E.) - soit F3 : réalisation d'études	Etude technique à réaliser (combinaisons techniques de la discipline présentée) - noté /100	Dispense de l'épreuve	Etude à réaliser de 3 pages sans les annexes (stratégies) - noté /100
AVEC UNE CN2° DU GROUPE DE LA MÊME SPECIALITE DEMANDEE POUR LA CN3° – pré-requis : - 40 ans révolus, au minimum 13 années de pratique ² .	CN3° (préciser la spécialité choisie) : - dispense de l'examen de la CN3° - soit F2 : stage de formation (un W.E.) - soit F3 : réalisation d'études	Etude technique à réaliser (combinaisons techniques de la discipline présentée) - noté /100	Dispense de l'épreuve	Etude à réaliser de 5 pages sans les annexes (technico-tactique) - noté /100

(1) la CN4 et CN5 ne peuvent pas s'obtenir par le biais de la V.A.E. Deux formules suivant le profil du candidat : Formule n°1 : examen technique allégé [E.T.A.] ou Formule n°2 : une accession à un titre exceptionnel pour un cadre fédéral en activité [A.T.E.]

(2) la moitié du temps doit être attesté par écrit par un responsable de club ou d'une structure privée

(3) noté dans le(s) passeport(s) sportif(s) ou par une attestation de responsable sportif

(4) Les groupes de spécialités sportives des diplômes de C.N. et B.F. (MENTIONS SPORTIVES & MARTIALES DES DIPLOMES)

- ARTS MARTIAUX [AM] : TRADITIONNELS [AMT] & MODERNES [AMM]
- ACTIVITÉS DE SELF-DÉFENSE (DEF) : KICK-DEFENSE [KD], KRAG-MAGA [KM], P.I.S.D. [PI]
- ACTIVITÉS DE FITNESS (FIT) : AERO-KICK [AK]
- BOXES PIEDS-POINGS [BPP] : POINT-FIGHTING [PF], FULL-CONTACT [FC], KICK-BOXING [KB] (LOW-KICK [LK] et K-1 STYLE [K1])
- SPORTS PIEDS-POINGS-SOL [PPS] : SHOOT-BOXING [SB], BOXE LIBRE [BL], SHOOTO [ST]
- LUTTE DE SOUMISSION [LUT] : SUBMISSION-WRESTLING [SW]

(5) pour chaque spécialité demandée, un travail compensatoire est demandé et doit faire l'objet d'un dossier distinct.

Un résultat de V.A.E. ne peut pas dépasser le grade de C.N.3°. Par contre, une personne de plus de 35 ans, ayant formé de nombreux pratiquants et champions, et n'ayant pas validé un grade les années passées, peut prétendre à présenter un degré de grade bien supérieur à celui qu'il détient lors d'un examen fédéral. Sauter des étapes pour présenter un examen est possible mais l'obtention de grade sans examen n'est pas envisageable. Types de certifications proposées pour une V.A.E. : soit un examen allégé, soit un week-end de formation avec présentation de plusieurs séquences techniques relatives au programme du grade escompté avec un entretien à la fin du stage, soit la réalisation de fiches techniques ou/et d'un dossier d'étude approfondie relatif au programme du grade escompté, avec si le jury le souhaite, une soutenance de ce dossier. Pour mieux comprendre les attentes du jury lors d'un examen de grade, plus précisément les compétences attendues chez les candidats, les programmes d'examen sont en téléchargement sur le site internet de la FSC au menu « diplôme de ceinture noire » ainsi que les documents de préparation. Une demande de V.A.E. fédérale est examinée sur la base d'un dossier très conséquent, notamment pour les grades supérieurs. Les pièces constitutives doivent être en relation avec le répertoire national des compétences propre au diplôme demandé. Prendre connaissance sur le site internet de la FSC (fscfrance.fr au menu « ceinture noire ») des conditions d'obtention du grade visé et exigences de l'examen. Cela permettra au candidat d'élaborer un dossier de demande mieux adapté.